



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Territoires,
de l'Alimentation et de la Mer**

Service Affaires Maritimes et Portuaires
Unité Port-Phares et Balises

Saint-Pierre, le 14 avril 2023

AVIS D'ATTRIBUTION

Résultat de l'analyse des offres reçues dans le cadre de l'avis de publicité préalable et de sélection des candidats publié le 16 décembre 2022, en vue de l'exploitation économique d'un bien domanial situé au sein de l'ancienne usine « Interpêche » dans le Port de Saint-Pierre

Les sociétés Armement Cormier, SPM Océan et l'entreprise individuelle Stéphane Poirier Hebditch ont été retenues pour l'exploitation du local n° 1 de 235 m² quai Lobélia. Une autorisation d'occupation temporaire à vocation économique valable jusqu'au 31 mars 2028 a été délivrée.

La SAS Armement Molipa et l'entreprise individuelle Le P'tit Pêcheur ont été retenues pour l'exploitation du local n° 2 de 142 m² quai Roselys. Une autorisation d'occupation temporaire à vocation économique valable jusqu'au 31 mars 2028 a été délivrée.

Publication :

Site DTAM

Site Préfecture

Préfecture de Saint-Pierre et Miquelon
Place du lieutenant colonel Pigeaud
BP 4200 – 97500 Saint-Pierre
Tél. : 05 08 41 10 10 Fax : 05 08 41 10 19
Courriel : courrier@spm975.gouv.fr